

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 7 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Pascal DEBROIZE, Evelyne ROHEE, Ronan ENGUEHARD, Séverine JORET, Thierry CARNET, Adrien LETELLIER, Nathalie JEANNE, Didier BOUILLET, Véronique GIESNER, Philippe POULLARD, Christelle LETELLIER, Christiane POURADIER,

Excusés : Jacques CAILLOT, Guy JEANNE

Procuration : Guy JEANNE donne procuration à Nathalie JEANNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Christiane POURADIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 6 juillet 2023. A l'unanimité des présents et représenté, le compte-rendu est approuvé.

SALLE POLYVALENTE : Tarification de salle

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que suite à la location de la salle polyvalente depuis le début de l'année, il y a quelques ajustements à effectuer pour la tarification et présente les nouveaux tarifs :

LOCATION SALLE POLYVALENTE			
Location grande salle polyvalente		260,00 €	
Location grande salle polyvalente pour les habitants de Landelles (1 fois/an)		230,00 €	
Location petite salle polyvalente		180,00 €	
Location petite salle pour les habitants de Landelles (1 fois/an)		160,00 €	
Associations locales : loto, thé dansant et événements non-lucratifs		80,00 €	
Associations hors commune : loto, thé dansant...		160,00 €	
Vin d'honneur, galette, inhumation (café)		50,00 €	
Vin d'honneur, galette, inhumation (café) hors commune		70,00 €	
		TOTAL	
LOCATION CONCERNANT LA VAISSELLE			
Couvert complet par personne (2 assiettes plates et 1 à dessert, fourchette, couteau, cuillère café, 1 verre à eau (19cl), 1 verre à vin (14cl), 1 tasse, 1 coupe à champagne)	0,90 €		
Couvert simple par personne (1 assiette plate, fourchette, couteau, cuillère à café, 1 verre à eau (19cl), 1 verre à vin (14cl))	0,70 €		
Lave-vaisselle	50,00 €		
Heure de nettoyage	21,00 €		
		TOTAL	
VAISSELLE EN SUPPLÉMENT			

Il précise que pour les associations locales : la location de la vaisselle reste toujours gratuite ainsi qu'une location gratuite de la salle (petite ou grande) 1 fois par an. La location de la vaisselle se fera soit en complet, simple et/ou en supplément.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représenté, le Conseil Municipal autorise les nouveaux tarifs et prend effet au 1^{er} septembre 2023.

SDEC : Borne de recharge et convention CEP 1 et 2

Borne de recharge :

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal considérant que l'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le SDEC a déployé un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables et il est proposé à la commune la pose d'une borne de recharge sur la place de la salle polyvalente à titre gratuite.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise l'installation de la borne de recharge sur la place de la salle polyvalente et l'emplacement définitive reste à définir.

Convention SDEC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SDEC propose un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine : conseil en énergie partagé (CEP) permet aux collectivités de mutualiser des compétences et de bénéficier des services d'une équipe spécialisée dans la maîtrise des consommations et des dépenses d'énergies.

Convention CEP 1

La présente convention CEP 1 a pour objet de décrire les modalités selon lesquelles la collectivité va bénéficier d'un accompagnement par le SDEC ENERGIE pour définir la stratégie de rénovation associée à certains de ses bâtiments. Plusieurs étapes seront réalisées pour le choix des bâtiments à rénover. Ladite convention est pour une durée de 1 an et la contribution s'élèvera à 1 100€.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention CEP 1.

Convention CEP 2

La présente convention CEP 1 a pour objet de décrire les modalités selon lesquelles la collectivité va bénéficier d'un accompagnement par le SDEC ENERGIE pour assurer le suivi des consommations et des dépenses d'énergies de tout ou partie des bâtiments dont elle a la propriété. Plusieurs bâtiments seront intégrés à la convention et feront l'objet d'un suivi de leurs consommations et dépenses d'énergies. Ladite convention sera pour une durée de 4 ans et la contribution s'élèvera à 760 € pour les 4 années.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention CEP 2.

RÉFECTION DU BOURG

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il a eu une réunion avec le CAUE pour la réfection du bourg pour l'année 2024 et qu'une première ébauche a été faite. Après présentation, le Maire invite le Conseil Municipal à une réunion générale le mardi 12 septembre avec le CAUE et la DDTM.

BOUCHERIE ET BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que les candidats pour la boucherie se sont désistés. Monsieur le Maire précise qu'il a demandé des devis pour la rénovation de la boucherie telle que les peintures, qui est estimé à 10.000€ environ. Concernant la boulangerie, une estimation du bâtiment a été faite par la notaire de Vire, celle-ci s'élève à 35.000€, bien en dessous de la demande du propriétaire. La commune gardera son droit de préemption lors de la mise en vente du bâtiment.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal lors du vote du budget primitif 2023 de la commune, des RAR ont été réalisés un mois avant le vote. Suite à ça, une mauvaise saisie a été faite en doublon en oubliant que les RAR étaient déjà inscrits au budget primitif 2023.

Pour ce faire, une décision modification doit être faite afin que le budget primitif 2023 soit équilibré.

Investissement

Dépenses : Article 231 – Opération 13 : + 13000€

Recettes : Ligne 021 : + 56000 €

Fonctionnement

Dépenses : Ligne 023 : +56000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise la décision modificative n°1.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE LA MAM ET DES TOILETTES PUBLICS

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que suite à divers travaux à effectuer à la M.A.M, aux toilettes publiques de la commune et travaux peinture de la boucherie, il est nécessaire de faire une demande groupée pour une demande de subvention auprès du Département.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté, est d'accord pour les travaux et autorise le maire à faire la demande de subvention.

Questions diverses

ASSOCIATION : Denis JOUAULT demande à la commission de la salle polyvalente de se réunir afin de préparer le calendrier 2024 pour la location de la salle avec les associations de Landelles et Coupigny. La date du 30 septembre 2023 a été retenue.

JOURNÉE DU PATRIMOINE : Denis JOUAULT informe qu'un concert gratuit est organisé dans l'église de Landelles et Coupigny par le AVPPS, le samedi 16 septembre à 18h00 et continue au « LaBo » chez Mme Birien Dominique à partir de 20h30 pour « La Journée du Patrimoine ». Une demande de contribution a été faite auprès de la mairie mais le Conseil refuse car cela est à titre du bénévolat.

Séance levée à 22h00

Le secrétaire de séance,
Christiane POURADIER



Le Maire,
Denis JOUAULT

Philippe POUILLARD

Evelyne ROHEE

Pascal DEBROIZE

Christelle LETELLIER

Adrien LETELLIER

Séverine JORET

Christiane POURADIER

Nathalie JEANNE

Didier BOUILLET

Ronan ENGUEHARD

Jacques CAILLOT

Guy JEANNE

Véronique GIESNER

Thierry CARNET

Denis JOUAULT

